



CFE-CGC Orange
12 rue Saint Amand - 75015 Paris
Tél : 01 46 79 28 74 - Fax : 01 40 45 51 57
presse@cfecgc-orange.org

Communiqué du 28 janvier 2022

Nomination de Christel Heydemann à la Direction Générale d'Orange : la CFE-CGC Orange préconise une politique offensive pour retrouver de l'efficacité opérationnelle.

La CFE-CGC Orange prend acte de la nomination de Christel Heydemann en tant que nouvelle Directrice Générale d'Orange à partir du 4 avril prochain, dans le cadre d'une dissociation des mandats de Présidence du Conseil et de Direction Générale, qui intervient pour la première fois dans notre Groupe.

Stéphane Richard a relevé le défi majeur de la réconciliation sociale lorsqu'il en a pris les rênes, d'abord en tant que Directeur général en 2010, puis de PDG en février 2011.

L'expérience opérationnelle de Christel Heydemann sera utile pour prendre un nouveau virage, permettant à Orange de reconquérir une valeur actuellement pillée par les acteurs « over the top » (GAFAM, NATU...), en saisissant les opportunités offertes par un marché du numérique en pleine transformation.

Un plan d'action efficace pour embarquer les personnels

La CFE-CGC Orange, 1^{ère} organisation syndicale au sein du Groupe, attend une politique offensive, en capacité d'embarquer les personnels. Il s'agit notamment de :

- Relocaliser et réinternaliser les emplois, pour reprendre la maîtrise de nos activités et de notre qualité de service, trop souvent mise à mal par la sous-traitance de compétences clefs. Le rééquilibrage des emplois et des marges de manœuvre opérationnelles entre l'Ile-de-France et les régions est également essentiel pour rester en proximité de nos clients.
- Mettre un coup d'arrêt à une politique focalisée sur la réduction des coûts, qui ne produit aucune efficacité opérationnelle : c'est au contraire par l'efficacité opérationnelle qu'Orange retrouvera de l'efficacité économique. Cela passe notamment par la simplification de notre organisation, des processus de travail, et des outils mis à la disposition des personnels, formation incluse, pour améliorer leur productivité sans dégrader leurs conditions de travail.
- Se repositionner en tant qu'opérateur multiservices, pour s'extraire des contraintes (régulation et concurrence par les prix) qui pèsent sur les activités d'infrastructures et grèvent nos marges. Il faut poursuivre et accélérer dans les services, comme cela a été engagé par Orange Business Services, Orange Cyberdefense ou Orange Bank, en s'appuyant sur les atouts d'Orange en tant qu'opérateur de confiance, dans un monde numérique dont tout le monde perçoit aujourd'hui les menaces. Les attentes sont également de plus en plus fortes quant aux enjeux de responsabilité sociale et environnementale, et Orange doit y répondre par des offres qui permettent à nos clients de réduire efficacement leur propre empreinte.

Des personnels actionnaires en faveur d'une stratégie de croissance durable

Les personnels sont également le deuxième actionnaire du Groupe, avec un peu plus de 7% du capital depuis la toute récente offre réservée aux personnels (Together 2021) et environ 10% des droits de vote en Assemblée générale des actionnaires. Ils sont à ce titre deux fois partie prenante,

en tant que producteurs de la valeur dégagée par l'entreprise, et comme actionnaires soucieux d'une croissance durable pour le Groupe Orange.

Les deux représentants de la CFE-CGC Orange qui siègent au Conseil d'administration continueront de défendre la baisse du dividende, particulièrement nécessaire actuellement pour retrouver les moyens d'investir dans une stratégie offensive, qui redonne du souffle à notre Groupe.

Contacts :

- presse@cfecgc-orange.org

Vous pouvez

- *retrouver nos communiqués sur le site web de la CFE-CGC Orange : <http://www.cfecgc-orange.org/communiqués-de-presse/> et sur Twitter : @CFECGCOrange*
- *vous abonner à nos communiqués : <http://bit.ly/AbtCDP>*

À propos de la CFE-CGC Orange

La CFE-CGC Orange défend tous les personnels du Groupe Orange, employés, maîtrises et cadres, en France et à l'étranger.

Depuis les élections de novembre 2019, la CFE-CGC Orange est la 1ère organisation syndicale du groupe Orange avec une représentativité de 27,28%. Les listes conduites par la CFE-CGC Orange pour les élections de décembre 2021 au Conseil d'administration d'Orange ont rassemblé 33,22% des suffrages exprimés, tous collèges confondus.

Depuis fin 2017, elle détient le siège représentant les cadres au Conseil d'Administration d'Orange et depuis mai 2020, le siège d'administrateur représentant les personnels actionnaires du Groupe Orange.

Depuis les premières élections au Comité d'Entreprise de France Télécom SA en 2005, la CFE-CGC progresse à toutes les élections. À son score de 26,08% en novembre 2019 en maison mère, s'ajoute une forte représentation dans les filiales : 48,4% sur l'UES Orange Business Service SA, 57,4% sur Business & Décision, 48% chez BuyIn, 50% chez Globecast, 49,3% chez Orange Bank, 40,4% chez Protectline, 26% chez Orange Marine et 47,5% chez Orange Lease.

Pour défendre l'intérêt collectif des personnels, la CFE-CGC Orange intervient dans le dialogue social au sein du Groupe, où elle défend prioritairement l'emploi et les conditions de travail, convaincue que des personnels bien traités contribuent plus efficacement à la réussite économique de l'entreprise et qu'il faut donc mettre en place un management réellement « gagnant/gagnant ». Elle intervient aussi régulièrement sur la stratégie industrielle et financière, et sur les questions réglementaires, qui ont un impact fort sur la pérennité de l'entreprise.

Parmi ses actions clefs, on peut citer :

- l'initiative de la mise en place de l'Observatoire du Stress, qui a permis de mettre en évidence le lien entre un management dévoyé et la crise des suicides intervenue sous le mandat de Didier Lombard, lequel, avec 6 autres prévenus, a été renvoyé devant le tribunal correctionnel. Les audiences ont eu lieu du 6 mai au 12 juillet 2019. Le jugement rendu le 20 décembre a condamné l'ensemble des prévenus pour harcèlement moral institutionnel ou complicité.
- la dénonciation d'un dividende supérieur aux bénéfices, et la demande réitérée d'une baisse de ce dividende, dont le niveau obère les capacités d'investissement du Groupe Orange.
- le doublement des droits de vote en AG pour les personnels actionnaires, qu'elle a fait activer dès la promulgation de la Loi Florange.